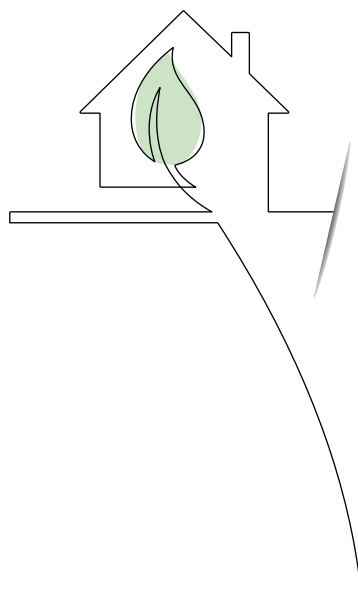
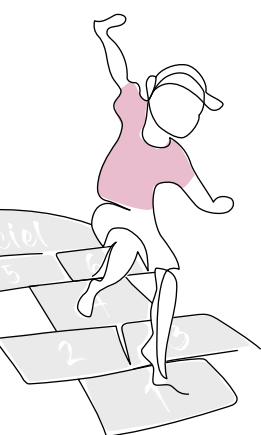


# Institut Médico-Professionnel (IMPro)

## Léopold Bellan

### VAYRES-SUR-ESSONNE



*Pour la santé  
et l'autonomie*

LIVRET D'ACCUEIL

ENFANTS ET JEUNES

Ce livret d'accueil est rédigé en vertu de l'article L.311-4 du code de l'action sociale et des familles et de la circulaire DGAS/SD 5 n° 2004-138 du 24 mars 2004. Il vous est remis (ou à votre représentant légal) pour vous présenter le fonctionnement de notre établissement. Les engagements contractuels et adaptés à votre situation sont déclinés dans le contrat de séjour ou le document individuel de prise en charge et le règlement de fonctionnement.



## SOMMAIRE

### QUI SOMMES-NOUS ?

2

- Notre établissement •
- Notre organisation •
- Les modes de prise en charge •

### VOTRE ACCOMPAGNEMENT DANS L'IMPro

6

- Un accompagnement global •
- Lien avec les familles •

### UNE JOURNÉE TYPE

8

### LES ÉQUIPES

9

### MODALITÉS PRATIQUES DE VOTRE PARCOURS

10

- La pré-admission •
- L'admission •
- Le projet individuel d'accompagnement •
- L'orientation et préparation à la sortie •
- La sortie et le service de suite •

### VIE QUOTIDIENNE À L'IMPro

12

- La vie dans l'établissement •
- Les règles de vie •
- Devenir un adulte responsable •
- Les modalités financières du séjour •

### NOS PARTENAIRES

17

### VOTRE PARTICIPATION

18

### VOS DROITS ET VOTRE PROTECTION

19

### LA FONDATION LÉOPOLD BELLAN

22

# Bienvenue



MANUEL TEIXEIRA

Avec ce livret d'accueil, nous souhaitons vous aider à mieux comprendre notre engagement et vous présenter les prestations que nous déploierons tout au long de votre séjour.

Au-delà de nos missions, des principes de fonctionnement, des outils éducatifs, pédagogiques, professionnels et thérapeutiques que nous proposons, nous attirons votre attention sur un contrat incontournable entre l'établissement, vos parents ou votre représentant légal et vous-même. Ce contrat prend en compte vos attentes, celles de vos parents ou votre représentant légal et les besoins repérés par les professionnels pour construire ensemble ce projet.

Ce contrat nous engage réciproquement dans une relation étroite, condition nécessaire pour développer au maximum vos potentialités, favoriser votre indépendance et votre autonomie, indispensables à une vie sociale, professionnelle et citoyenne réussie.

Ce projet repose sur l'implication, au quotidien, d'une équipe pluridisciplinaire mais aussi sur la qualité de ce lien.

Au nom de toute l'équipe, je vous souhaite la bienvenue.





# QUI SOMMES- PRÉSENTATION GÉNÉRALE NOUS ?

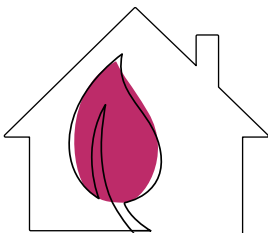
## NOTRE ÉTABLISSEMENT

L'Institut propose un accompagnement individualisé dans les champs scolaire, pré-professionnel, éducatif et thérapeutique.

Nous accueillons 85 garçons et filles, âgés de 12 à 20 ans, présentant une déficience intellectuelle, avec ou sans troubles associés. Notre établissement est ouvert 205 jours par an selon un calendrier qui vous sera communiqué chaque année. Nous pouvons vous accueillir en journée en tant que demi-pensionnaire ou en internat du lundi au vendredi.

L'IMPro Léopold Bellan se situe à 55 kilomètres au sud de Paris, dans le Parc Régional du Gâtinais, non loin de la forêt de Fontainebleau. La gare du RER, ligne D, de Boutigny-sur-Essonne, est à 1 kilomètre de l'établissement.

Notre établissement est à 1 heure de Paris, à 30 minutes d'Évry et à 7 minutes de la Ferté-Alais.



## NOTRE ORGANISATION



10 places en demi-pension

75 places en internat

### UNE IMPLICATION RÉCIPROQUE

Les professionnels vous accompagnent pour vous aider à développer au maximum vos capacités.

#### NOS PRINCIPES D'INTERVENTION

- **Veiller à la qualité du lien** entre l'établissement, vos parents (votre représentant légal) et vous-même ;
- **Développer une image positive** de vos capacités et de votre potentiel ;
- **Offrir toute l'attention, la bienveillance et le respect**, conditions nécessaires pour que vous puissiez progresser ;
- **Offrir un environnement rassurant** vous permettant de vous sentir en sécurité, grâce à des règles de vie instituées, structurantes et prévisibles ;
- **Proposer un projet d'accompagnement adapté**, pour vous réaliser selon votre personnalité, vos attentes et vos possibilités.

### LES OBJECTIFS ET LES MISSIONS GÉNÉRALES

#### LES OBJECTIFS

L'accompagnement éducatif individualisé favorise votre développement, notamment grâce à vos échanges avec les autres.

C'est au sein de la collectivité que vous apprendrez les règles de vie, le respect de l'autre, de sa différence et le partage. La confrontation à ces règles vous donne des repères, vous sécurise et vous permet de vous construire.

Par la mixité, nous nous efforçons de répondre aux besoins des adolescents.

En relai de votre famille, nous vous donnons les moyens de grandir, pas à pas, pour exister en tant qu'adulte.

#### LES MISSIONS GÉNÉRALES

- Accueillir
- Écouter, soutenir, respecter
- Accompagner
- Soigner
- Former
- Orienter
- Préparer et suivre la sortie

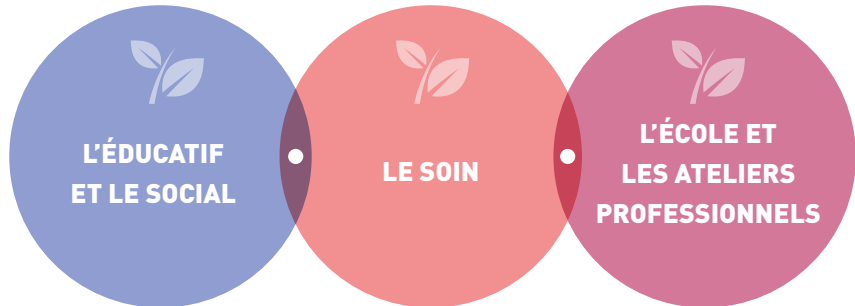
*Un projet global pour réussir l'enjeu de la progression !"*



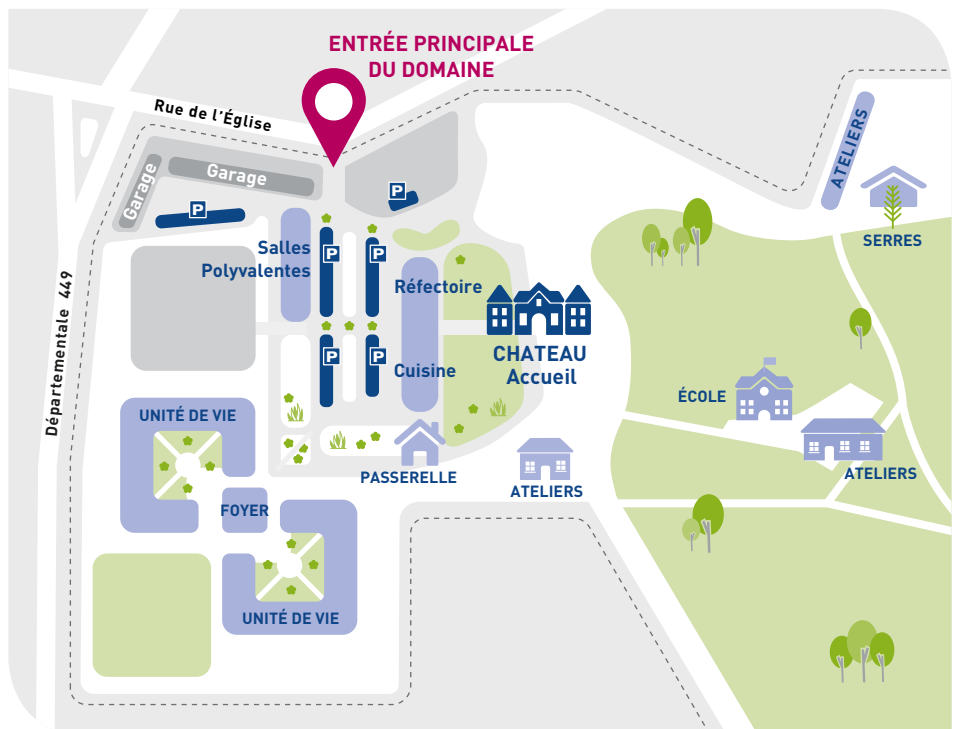
## QUI SOMMES-NOUS ?

## NOTRE STRUCTURE D'ACCUEIL

Notre établissement s'articule autour de 3 axes



## PLAN DU DOMAINE





*Créer une dynamique de progrès pour conduire vers les voies de la réussite sociale et professionnelle.”*

## LES MODES DE PRISE EN CHARGE



### ORGANISATION DES DIFFÉRENTS MODES D'HÉBERGEMENT

- L'internat subdivisé en 2 unités de vie, 12-16 et 17-20 ans, facilite les échanges entre jeunes et structure le passage à l'âge adulte. Ces unités sont composées de 3 groupes de vie mixtes de 12 jeunes, encadrés par 3 éducateurs chacun. 2 veilleurs assurent la surveillance de 22h15 à 7h45.
- 10 places sont réservées aux demi-pensionnaires résidant à proximité de l'établissement.
- Un appartement en ville accueille 3 majeurs avec une prise en charge éducative distanciée destinée à évaluer leur autonomie et à accroître leurs capacités d'insertion sociale.

### ORGANISATION DES ACTIVITÉS DE JOUR

Chaque jeune bénéficie d'un emploi du temps personnalisé, selon les besoins repérés par une équipe pluridisciplinaire.

Nos principes pédagogiques s'articulent entre des enseignements théoriques et pratiques. Guidés par la réalisation de tâches concrètes, nous multiplions les formes d'expression et d'accès au sens pour permettre de se situer et de progresser. Ces orientations peuvent s'inscrire dans une perspective de certification de compétences et/ou d'épanouissement personnel.



# VOTRE ACCOMPAGNEMENT

## DANS L'IMPro

### UN ACCOMPAGNEMENT GLOBAL



#### ÉDUCATIF

Les éducateurs s'appuient sur le quotidien (toilette, déplacements, activités culturelles...), comme support vous permettant de développer votre indépendance et votre autonomie.

#### SOCIAL

Pour faciliter l'accès à vos droits, l'assistante sociale vous apporte informations, conseils et aide dans les démarches.

#### PÉDAGOGIQUE

#### ET PROFESSIONNEL

L'enseignement scolaire est proposé dans des classes à petits effectifs, dédiées à l'enseignement des disciplines fondamentales. Le dispositif Harmonisation des Travaux Théoriques et Pratiques (H.T.T.P.), assuré par des binômes enseignant / éducateur technique (classe/atelier), favorise l'acquisition de compétences dans la perspective de certifications.





Les ateliers d'initiation et de formation professionnelle proposent 3 pôles d'apprentissage : l'initiation professionnelle (restauration de meubles, créativité, cuisine, couture, blanchissage), la professionnalisation vers les métiers du jardin (jardin/espaces verts, gestion forestière, culture florale) et les métiers de la collectivité (restauration, service en salle, blanchisserie, hygiène des locaux). Pour consolider les apprentissages et l'accès à l'autonomie, la chargée d'insertion professionnelle organise la mise en stage.



### SPORTIF

Vous pratiquez au moins une activité sportive (individuelle ou collective) sauf contre-indication médicale.

### MÉDICAL ET THÉRAPEUTIQUE

Vous bénéficiez d'un suivi médical et thérapeutique adapté : consultation médicale annuelle par un médecin généraliste (suivi somatique, dépistages), prises en charge thérapeutiques en groupe et/ou individuelles assurées par des psychiatres, la psychologue et/ou la psychomotricienne. L'infirmière s'assure de votre suivi médical en collaboration avec les médecins.

### LIEN AVEC LES FAMILLES

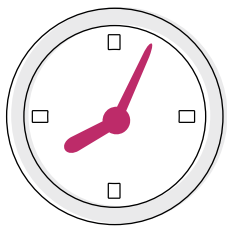


### CARNET DE LIAISON

Le carnet de liaison permet un échange hebdomadaire entre votre famille et l'établissement sur les moments forts de la semaine et du week-end.

### RENDEZ-VOUS / RENCONTRES DANS LE CADRE DU P.I.A.

La participation de votre famille est indispensable pendant toute la durée de votre prise en charge. Nous vous associons systématiquement à votre Projet Individuel d'Accompagnement (P.I.A.).

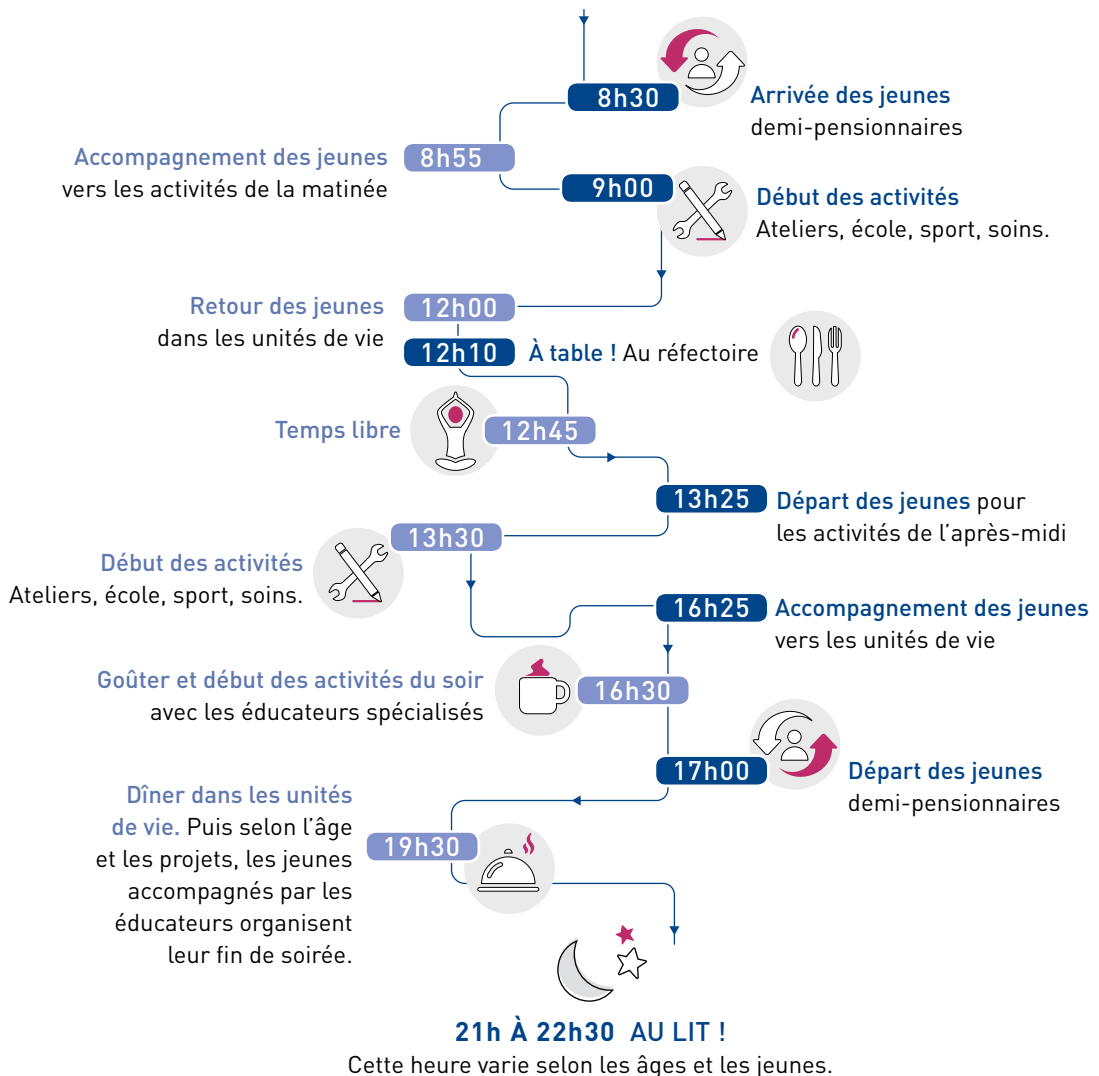


# UNE JOURNÉE TYPE



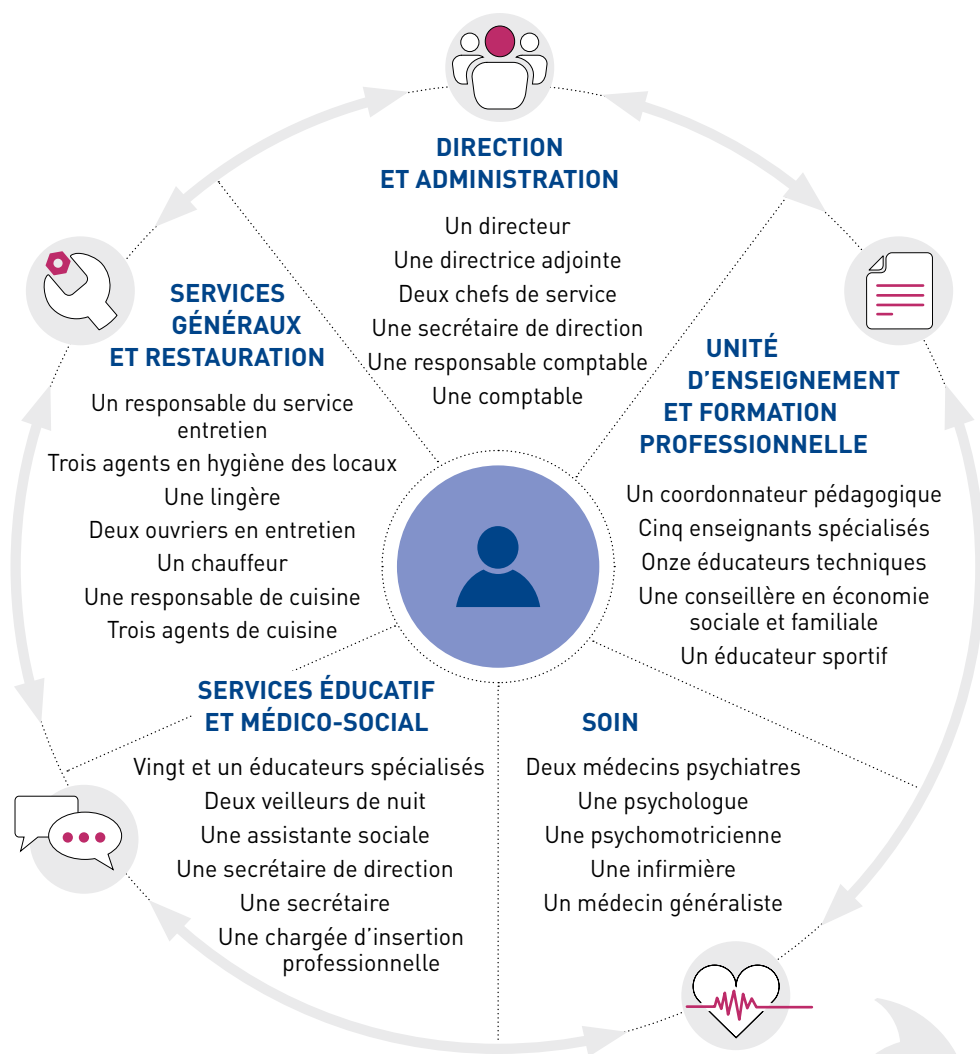
## 7h30 RÉVEIL

Premiers apprentissages (petit déjeuner, toilette, habillage, etc.) à l'internat.

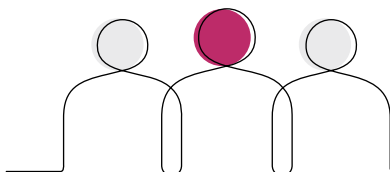


# LES ÉQUIPES

À VOTRE SERVICE



*Toute une équipe au service d'un accompagnement individualisé."*





# MODALITÉS DE VOTRE PARCOURS PRATIQUES

Les modalités de séjour sont expliquées au cours du processus d'admission.

## 1

### LA PRÉ-ADMISSION

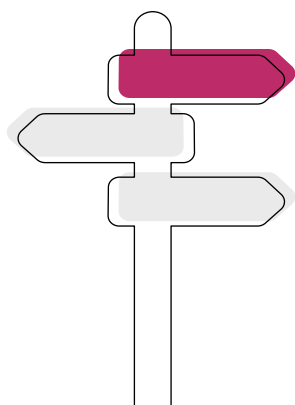
1. Entretien avec la **directrice adjointe** et visite de l'établissement.
  2. Entretien avec le **psychiatre**.
  3. **Période d'observation** :
    - Formalisée par un Document Individuel de Prise en Charge (D.I.P.E.C.) ;
    - 5 jours en internat y compris pour les futurs demi-pensionnaires.
  4. Entretien de **finalisation** avec la directrice adjointe :
    - Prononce l'admissibilité ou non du jeune.
- **Vous et vos parents (votre représentant légal) participez aux entretiens.**

## 2

### L'ADMISSION

Elle est actée selon la disponibilité.

Vous et vos parents (votre représentant légal) êtes invités à finaliser le dossier, signer le contrat de séjour qui a pour objet de préciser les modalités d'accueil. Vous rencontrez ensuite les chefs de service, un éducateur, l'infirmière et les secrétaires.



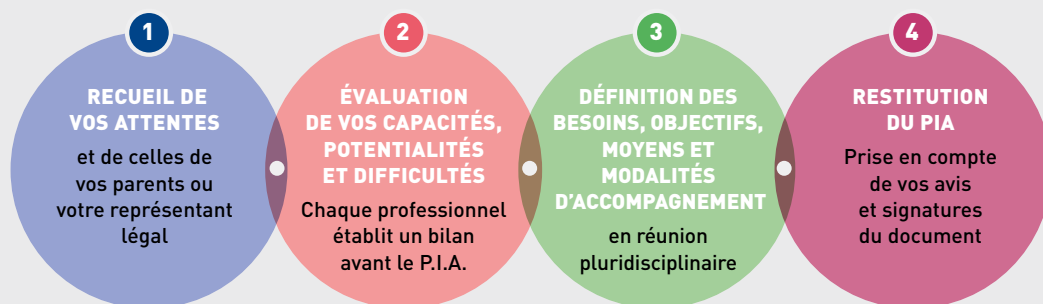
## 3

## LE PROJET INDIVIDUEL D'ACCOMPAGNEMENT

Dans les 5 mois au plus tard suivant l'admission, l'établissement finalise le 1<sup>er</sup> Projet Individuel d'Accompagnement (P.I.A.), réévalué tous les ans.

Un bilan intermédiaire pluridisciplinaire est réalisé 6 mois après chaque P.I.A.

## La construction du P.I.A. et son renouvellement



Chaque année, le P.I.A. est renouvelé.

À cette occasion, les objectifs de travail sont évalués et vos éléments de satisfaction et insatisfaction recueillis.

La procédure décrite ci-dessus est reconduite pour définir de nouveaux objectifs de travail adaptés à votre évolution.

## 4

## L'ORIENTATION ET LA PRÉPARATION À LA SORTIE

Les actions mises en œuvre durant votre séjour vous permettent de vous projeter et de vous orienter.

À 18 ans, un P.I.A. particulier nommé Bilan Technique d'Orientation (B.T.O.), vous responsabilise et vous réunit avec vos parents et les professionnels, autour de votre avenir et de votre future vie d'adulte.

## 5

## LA SORTIE ET LE SERVICE DE SUITE

Un dernier P.I.A. finalise le parcours et projette la sortie en s'appuyant sur un réseau de partenaires.

Un service de suite maintient un contact avec vous pendant 3 ans, afin notamment de vous orienter, vous conseiller et vous soutenir dans vos démarches.



# VIE QUOTIDIENNE

## À L'IMPro

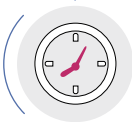
### LA VIE DANS L'ÉTABLISSEMENT



#### POUR TOUS

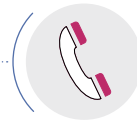
##### LES HORAIRES / ABSENCES / RETARDS

Les horaires doivent être respectés.  
Toute demande d'absence doit être formulée par écrit, justifiée dans les 48 heures dans le cas d'un problème de santé.  
Les retards injustifiés récurrents sont suivis par la direction.



##### LE TÉLÉPHONE

Les jeunes peuvent disposer du téléphone du groupe.  
L'utilisation des portables personnels est restreinte à des horaires définis.



##### LES SORTIES

Des sorties collectives portant sur des apprentissages sont proposées.  
Des sorties en autonomie sont ponctuellement autorisées.



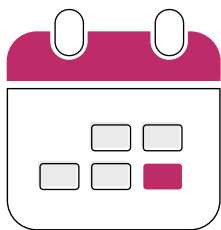
##### LES REPAS

Confectionnés sur place, ils sont servis le midi au réfectoire. Le soir, les jeunes internes dînent dans leur groupe de vie respectif.



##### LES VÊTEMENTS

La tenue doit être adaptée aux conditions de sécurité et climatiques. Une tenue correcte est exigée, de même qu'il est interdit de se présenter au réfectoire en tenue de travail.

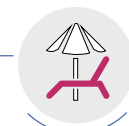


### LE DÉPART EN VACANCES

L'organisation des vacances reste à la charge des familles ou des partenaires (notamment l'Aide Sociale à l'Enfance).

### LES LOISIRS

Les jeunes bénéficient d'activités sportives, culturelles, artistiques, de sorties, de temps libres, au sein ou en dehors de l'IMPro en lien avec les partenaires de l'établissement.



### LES TRANSFERTS

Les jeunes profitent d'un transfert annuel afin de favoriser la cohésion de groupe et évaluer leurs acquis.

### LES TRANSPORTS

L'établissement organise et finance le transport des jeunes entre le domicile et l'IMPro.

### L'ACCÈS À INTERNET

Les jeunes bénéficient d'un accès internet contrôlé dans divers espaces.



## À L'INTERNAT

### LE COURRIER

Il transite par le service administratif de l'établissement. Les familles communiquent aussi avec les équipes via un carnet de liaison.



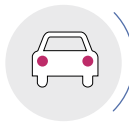
### LES DOUCHES

Tous les groupes de vie sont équipés de douches et chaque chambre possède un point d'eau.



### LES CHAMBRES

Les plus jeunes disposent de chambres individuelles ou doubles, les plus grands de chambres individuelles.





VIE QUOTIDIENNE À L'IMPro

## LES RÈGLES DE VIE



Nous vous rappelons  
que vous devez  
respecter le règlement  
de fonctionnement  
(en annexe).

### POUR VOTRE SÉCURITÉ ET CELLE DES AUTRES

#### LE COMPORTEMENT

Toute personne a le droit au respect de sa personne, de ses biens, de ses convictions, à la protection contre toute agression physique ou morale. Le recours à la violence est donc proscrit. Vous avez l'obligation de faire preuve de politesse et d'avoir une attitude décente en toute circonstance.

#### LES OBJETS PERSONNELS

Il est fortement déconseillé d'apporter des objets de valeur ou une somme importante d'argent.

#### L'ALCOOL ET LES SUBSTANCES TOXIQUES

Il est interdit de consommer de l'alcool ou toute autre substance toxique dans l'établissement ou de se présenter sous leurs effets.

#### LE TABAC

Sa consommation est autorisée uniquement pour les jeunes de plus de 16 ans, avec l'autorisation écrite des parents pour les jeunes de 16 à 18 ans et dans le respect de conditions contractualisées.

#### OBJETS DANGEREUX

Il est interdit de détenir des objets dangereux (couteau, cutter, objet pointu ou coupant...).





## ASSURANCES OBLIGATOIRES

### L'ÉTABLISSEMENT A SOUSCRIT LES ASSURANCES SUIVANTES :

#### Responsabilité civile

Afin de garantir les dommages corporels et matériels dans l'enceinte de l'établissement ou lors des déplacements organisés par l'établissement relevant de la prise en charge institutionnelle.

#### Assurances multirisques

Incendie, bris de glaces, de machines.



### RESPONSABILITÉ CIVILE PARENTALE

Vos parents (ou votre représentant légal) doivent souscrire un contrat d'assurance en responsabilité civile pour le cas où vous seriez responsable de dommages causés auprès d'un tiers (autre enfant, personne extérieure, salarié ou bénévole).

## DEVENIR UN ADULTE RESPONSABLE



### L'AUTONOMIE DANS LES TRANSPORTS

Au-delà des apprentissages des déplacements en transports en commun, l'établissement propose un dispositif permettant d'obtenir le permis AM, anciennement Brevet de Sécurité Routière (B.S.R.), autorisant son titulaire à conduire un cyclomoteur. Cette formation théorique et pratique intègre l'obtention des Attestations Scolaires de Sécurité Routière (A.S.S.R.) 1 et 2.





## VIE QUOTIDIENNE À L'IMPro

### LE DROIT À UNE VIE AFFECTIVE ET SEXUELLE

Depuis plusieurs années, une équipe pluridisciplinaire formée propose un espace "paroles d'ados" d'écoute, d'échanges et de conseils.

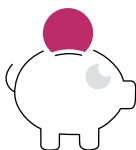
### LES GESTES DE PREMIERS SECOURS

Dans une démarche de sensibilisation et de prévention, nous formons les jeunes à avoir les bons réflexes face à certaines situations de dangers du quotidien : formations sécurité incendie, PSC1, SST.

### UN ACCOMPAGNEMENT À LA CITOYENNETÉ

Les professionnels encouragent et soutiennent toutes démarches favorisant le respect des libertés individuelles et des droits civiques : droit de vote, journée citoyenne, service civique, brevet de citoyenneté,...

## LES MODALITÉS FINANCIÈRES DU SÉJOUR



- **Votre prise en charge est financée** par la Caisse Primaire d'Assurance Maladie.
- **Vous avez moins de 20 ans**, votre famille n'a aucun frais à acquitter à l'exception de participations ponctuelles (photo de groupe, permis AM, argent de poche, etc).
- **Vous avez passé 20 ans**, vous devez vous acquitter du forfait journalier.



# NOS PARTENAIRES

Nous avons créé au fil des années de nombreux partenariats pour développer l'accès à la culture, au sport, à l'insertion professionnelle, sociale et citoyenne.

## NOUS SOMMES PARTENAIRES

### POUR LES APPRENTISSAGES SCOLAIRES ET PROFESSIONNELS

avec de nombreux Établissements et Services d'Aide par le Travail (E.S.A.T.), collectivités locales, entreprises, artisans, collèges (Segpa), établissements de formation professionnelle.

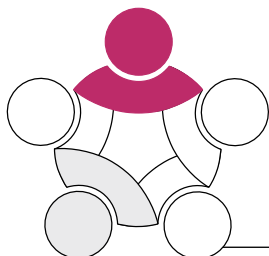


### POUR L'INSERTION CULTURELLE ET SPORTIVE

avec des associations artistiques, le Conseil Départemental de l'Essonne, la commune de Vayres-sur-Essonne et les communes avoisinantes et les clubs sportifs.

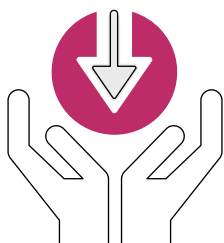
### POUR L'INSERTION SOCIALE ET CITOYENNE

avec des associations écologiques, le Parc Naturel Régional du Gâtinais (développement durable), les plateformes écologiques, la Société Protectrice des Animaux.





# VOTRE PARTICIPATION



Institution à but non lucratif et laïque, la Fondation Léopold Bellan accueille ou accompagne, sans distinction d'origine, d'appartenance religieuse ou de moyens, les personnes qui la sollicitent. Son action repose sur des valeurs de solidarité, de fraternité, de respect de la personne dans son altérité et son intégrité.

**Une implication  
dans la vie de  
l'établissement !**

## VOTRE PARTICIPATION ET LE LIEN

### AVEC VOS FAMILLES

#### Le conseil de la vie sociale (CVS)

Lieu d'échanges, il se compose de représentants de la Fondation, de la direction, des personnes accompagnées, des familles et représentants légaux ainsi que des salariés. Il se réunit 3 fois par an.

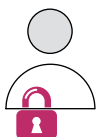
Il recueille vos avis et propositions et celles de vos familles sur la vie et le fonctionnement de l'établissement. Il est obligatoirement consulté sur l'élaboration ou les modifications du règlement de fonctionnement et du projet d'établissement.

#### Les enquêtes de satisfaction

L'établissement mène des enquêtes de satisfaction auprès des jeunes et de leur famille ou de leurs représentants légaux. Ces questionnaires permettent de recueillir les satisfactions et insatisfactions de chacun.

L'établissement peut ainsi identifier des axes d'amélioration pour renforcer la qualité de l'accompagnement.

# VOS DROITS ET VOTRE PROTECTION



## LE SECRET PROFESSIONNEL

**Vous avez droit au respect de votre vie privée et au secret des informations personnelles.**

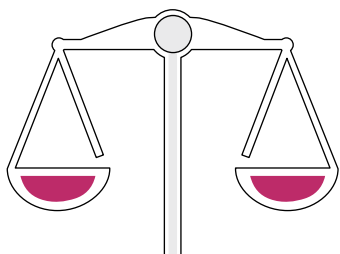
Pour bien vous accompagner et vous prendre en charge, les professionnels de l'établissement peuvent échanger entre eux des informations vous concernant. S'ils n'appartiennent pas à la même équipe de soins ou s'ils communiquent à votre sujet avec des partenaires extérieurs, ils doivent au préalable solliciter votre consentement (et/ou celui de votre représentant légal). À tout moment, vous pouvez vous opposer à ce partage d'informations.

## L'ACCÈS AU DOSSIER



**Dès votre admission dans l'établissement, les informations concernant votre accompagnement sont recueillies dans un dossier personnel confidentiel.**

Vous et vos parents (ou votre représentant légal) pouvez y avoir accès en en faisant la demande au directeur. Si vous êtes majeur, vous pouvez y avoir accès directement. Dans les deux cas, un accompagnement à la lecture de ces documents vous sera proposé.





### La personne de confiance

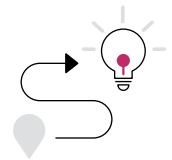
À votre majorité, vous pourrez désigner une personne de confiance (un parent, un proche ou votre médecin traitant). Vous pourrez consulter cette personne si vous rencontrez des difficultés dans la connaissance et la compréhension de vos droits. Elle pourra vous accompagner dans vos démarches, assister à des entretiens médicaux afin de vous aider dans vos décisions.



## LE DROIT D'ACCÈS ET DE RECTIFICATION

Les données vous concernant, strictement nécessaires à votre accompagnement, font l'objet d'un traitement automatisé dans les conditions fixées par la loi "Informatique et Libertés" du 6 janvier 1978 et le règlement européen de protection des données. Vous et vos parents (votre représentant légal) pouvez accéder à vos données et en demander la rectification. Vous pouvez également vous opposer à ce traitement. Cette opposition justifierait un aménagement des modalités de votre accompagnement.

## VOS VOIES DE RECOURS




### LA PERSONNE QUALIFIÉE

Vous pouvez faire appel, en vue de faire valoir ces droits, à une personne qualifiée. Cette dernière est à choisir sur une liste établie par les pouvoirs publics (le représentant de l'État dans le département, le directeur général de l'Agence Régionale de Santé -ARS- et le président du Conseil Départemental). Vous trouverez cette liste annexée au livret d'accueil avec indication des modalités pour prendre contact avec la personne choisie.

### LE MÉDIATEUR DE LA CONSOMMATION

Le Code de la consommation vous reconnaît, en tant que consommateur, le droit de recourir gratuitement à un médiateur de la consommation en vue de la résolution amiable d'un litige vous opposant à un professionnel.

La liste des médiateurs référencés est disponible sur le site internet de la Commission d'Évaluation et de Contrôle de la Médiation de la Consommation (CECMC - [www.mediation-conso.fr](http://www.mediation-conso.fr)).



*La Fondation Léopold Bellan s'engage auprès de chaque personne accompagnée, de sa famille ou de son représentant légal à exercer ses missions dans le respect de la personne et de ses droits : dignité, intégrité, protection, respect de la singularité de chacun et de sa vie privée.*

### LE DÉFENSEUR DES DROITS

Le Défenseur des droits est une autorité administrative indépendante chargée de veiller à la protection des droits et des libertés des personnes et de promouvoir l'égalité. Vous pouvez vous en saisir, si vous et/ou vos parents (votre représentant légal) vous estimez lésé dans vos droits et libertés par le fonctionnement d'un établissement public ou d'un organisme investi d'une mission de service public.

<https://www.defenseurdesdroits.fr/>

### LE NUMÉRO D'APPEL

#### "ALLO ENFANCE EN DANGER"

Le 119 est le numéro dédié à la prévention et à la protection des enfants et adolescents en danger ou en risque de l'être.

Ce service d'accueil et d'écoute téléphonique est ouvert 7 jours sur 7, 24 heures sur 24. L'appel est gratuit et confidentiel. Ce numéro est affiché dans l'établissement.



**119**  
"Allo Enfance  
en Danger"



# LA FONDATION LÉOPOLD BELLAN

**La Fondation Léopold Bellan est l'organisme gestionnaire de l'IMPro de Vayres-sur-Essonne.**



---

**Fondation Léopold Bellan**  
**64, rue du Rocher**  
**75008 Paris.**  
**01 53 42 11 50**  
**fondation@bellan.fr**  
**[www.fondation.bellan.fr](http://www.fondation.bellan.fr)**

---

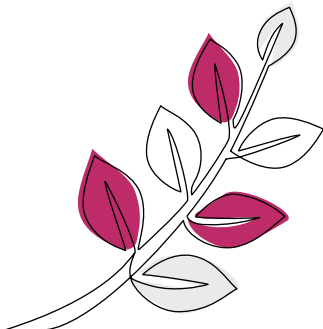
Depuis sa création en 1884, la Fondation Léopold Bellan – association reconnue d'utilité publique en 1907, puis comme fondation en mai 1996 –, s'est donnée pour mission de faire face aux enjeux de santé, sociaux et médico-sociaux.

Elle gère 67 établissements regroupant 4000 lits et places et réalise plus de 300 000 heures d'aide à domicile par an, apportant les réponses les mieux adaptées à la prise en charge des besoins :

- des très jeunes enfants,
- des enfants, jeunes et adultes en situation de handicap mental, psychique ou sensoriel,
- des enfants et jeunes en danger ou en difficulté sociale,
- des malades,
- des personnes âgées.

**Plus de 2 500 professionnels y travaillent, ainsi que 300 bénévoles qui offrent leur temps et leur énergie pour contribuer à développer et améliorer le lien social.**

Principalement implantée en région parisienne (75, 77, 78, 91, 92, 93, 94), la Fondation est également présente dans l'Oise (60), l'Eure-et-Loir (28) et l'Indre-et-Loire (37). L'ensemble des établissements sanitaires de la Fondation Léopold Bellan sont certifiés par la Haute Autorité de Santé. Tous ses établissements sociaux et médico-sociaux ont satisfait à l'évaluation externe réalisée par des organismes habilités.







## L'ENGAGEMENT QUALITÉ : UNE DÉMARCHE ESSENTIELLE POUR LA FONDATION

La qualité du service selon les principes de bienveillance est un engagement fondamental de la Fondation Léopold Bellan. Toutes les personnes exerçant dans ses établissements et services (salariés, bénévoles et volontaires du service civique) y sont tenues.



**En 2015, la Fondation s'est dotée d'un Comité éthique.**

Tous les métiers de la Fondation y sont représentés. Il est présidé par la Vice-Présidente de la Fondation. Le Comité éthique porte une attention particulière aux valeurs et pratiques vécues dans les établissements de la Fondation et permet une réflexion collective et neutre sur les situations complexes ou récurrentes pour lesquelles aucune réponse satisfaisante n'a jusqu'à présent été trouvée par les équipes.

### RESPECTER LA PERSONNE ET SON HISTOIRE, SA DIGNITÉ ET SA SINGULARITÉ

La Fondation est attentive à ce que les professionnels respectent la dignité et la sensibilité des personnes accueillies, leur parcours et leurs besoins.

Cette démarche se traduit dans la charte nationale relative aux droits et libertés de la personne et de la charte de prévention de la maltraitance de la Fondation. Celle-ci définit la maltraitance comme un acte, un propos, une attitude ou une omission, intentionnel ou non, physique ou psychique, orienté contre autrui et portant atteinte à l'intégrité de la personne. Elle précise les règles de conduite des salariés, bénévoles et volontaires du service civique de la Fondation pour prévenir la maltraitance.





LA FONDATION LÉOPOLD BELLAN

## ÉCOUTER LA PERSONNE ET FACILITER SON EXPRESSION

Les professionnels de la Fondation encouragent l'expression de la personne accompagnée quel que soit son handicap, son niveau de dépendance ou son âge. En application de la loi, les personnes et leurs familles disposent de représentants auprès du conseil de la vie sociale. Elles sont également représentées au sein du Comité éthique.

Par ailleurs, la Fondation entretient depuis toujours des liens étroits avec les associations d'usagers ou de familles d'usagers.

## ACCOMPAGNER GLOBALEMENT

La qualité de l'accompagnement repose sur le professionnalisme des salariés et sur la pluridisciplinarité des équipes. Pour cela, la Fondation mène une politique de formation dynamique afin d'adapter les compétences des professionnels à l'évolution des besoins des personnes, procède à une évaluation - interne et externe - régulière des pratiques, conduit des groupes de travail pour améliorer la prise en charge. Chaque fois que nécessaire, une collaboration est menée avec tous les autres acteurs locaux intervenant dans le champ sanitaire ou social et médico-social.

*“ Une attention particulière est portée à la parole de l'utilisateur et à celle de sa famille ou de son représentant légal. Des temps d'échanges organisés favorisent l'expression des attentes, souhaits, doutes et interrogations des personnes et l'ajustement en continu de l'accompagnement. ”*

Comité de rédaction : IMPro de  
Vayres-sur-Essonne, Aurélie Drouet  
(Directeur Adjoint Qualité), Solène  
Gouesbet (Chargé Qualité - Gestion  
des risques), Isabelle Guardiola  
(Journaliste). Photographies :  
©Hamid Azmoun et DR.  
Imprimé à l'ESAT Léopold Bellan  
78 360 Montesson en juin 2018.  
Conception et réalisation : DuoProd



# VAYRES-SUR-ESSONNE

## IMPro LÉOPOLD BELLAN

19, rue de l'Église - 91820 Vayres-sur-Essonne

01 69 90 88 62 - Fax : 01 69 90 85 51

Contact : [secretariatms.impro@fondationbellan.org](mailto:secretariatms.impro@fondationbellan.org)

[http://www.bellan.fr/Rubrique Enfants et jeunes/Éducation et enseignement spécialisé](http://www.bellan.fr/Rubrique%20Enfants%20et%20jeunes/Éducation%20et%20enseignement%20spécialisé)



*Pour la santé  
et l'autonomie*

### FONDATION LÉOPOLD BELLAN

RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE

Siège : 64, rue du Rocher - 75008 Paris

Tél. : 01 53 42 11 50

Contact : [fondation@bellan.fr](mailto:fondation@bellan.fr)



[www.fondation.bellan.fr](http://www.fondation.bellan.fr)